

COP16 biodiversité (21/10 – 01/11, 2024)



La 16e conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) se tient à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1er novembre 2024. Cette COP intervient deux ans après la signature de l'accord-cadre de Kunming Montréal (COP15, 2022) qui prévoit la protection de 30 % des terres et des mers de la planète à échéance 2030. La COP16 est une occasion unique de faire avancer la lutte contre l'effondrement de la biodiversité au niveau mondial.

La [Convention sur la diversité biologique \(CDB\)](#) des Nations unies est l'une des trois Conventions de Rio, établies en 1992 lors du Sommet de la Terre, avec celle sur les changements climatiques ([CCNUCC](#)) et celle sur la désertification ([UNCCD](#)).

Les principaux objectifs de la CDB sont : la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Enjeux globaux

La COP16 s'inscrit dans la continuité de la COP15, qui a permis l'adoption du [cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal](#). Elle doit concrétiser les engagements pris, à travers trois enjeux majeurs :

Finalisation de la mise en œuvre du cadre mondial

La COP15 a instauré un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du cadre de Kunming-Montréal. Il s'agit de rendre compte des progrès réalisés au regard des engagements pris par les États. Ce mécanisme se base sur les stratégies nationales, des rapports basés sur des indicateurs communs et un bilan mondial prévu en 2026.

La COP16 doit finaliser les éléments du mécanisme de mise en œuvre, notamment les indicateurs du « cadre de suivi » et les modalités d'organisation du bilan mondial. La question de la manière dont les acteurs non-étatiques valoriseront leurs actions sera également discutée.

Mobilisation des financements

L'accord-cadre de Kunming-Montréal fixe des cibles ambitieuses en matière de financement, avec un objectif global de 200 milliards de dollars par an provenant de toutes sources, et une augmentation progressive des financements internationaux pour les pays en développement à hauteur de 30 milliards de dollars par an d'ici 2030.

La COP16 doit débattre du mécanisme de financement, notamment de la possibilité de créer un nouveau fonds dédié ou de consolider le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) comme « instrument mondial pour la biodiversité ».

Mécanisme de partage des avantages liés à l'utilisation des informations de séquençage numérique (DSI)

La COP15 a élargi le partage des avantages aux formes dématérialisées des ressources génétiques. La COP16 devra établir les modalités d'un mécanisme multilatéral de partage pour encadrer ces avantages. Il s'agit de garantir la sécurité juridique pour les utilisateurs de DSI et de maintenir l'accès libre aux données, notamment pour la recherche.

<https://www.ecologie.gouv.fr/rendez-vous/cop16-biodiversite>

Seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 16)

21 octobre – 1er novembre 2024 – Cali, Colombie

« Ce sera une grande opportunité pour l'une des nations les plus riches en biodiversité du monde. Cet événement envoie un message de l'Amérique latine au monde sur l'importance de l'action climatique et de la protection de la vie. Il met en lumière l'engagement de la Colombie, du président Gustavo Petro et de tout le pays, à préserver notre planète. »

– S.E. Susana Muhamad, Ministre de l'environnement de la Colombie

<https://www.cop16colombia.com/es/>



<https://www.cbd.int/conferences/2024>